

Aménagement du Chemin des Bonvin



Durant l'été 2021, la commune a procédé à des travaux d'aménagement du Chemin des Bonvin, situé au chef-lieu. Ces travaux ont conduit à la modification du tracé du chemin communal portant sur un linéaire d'environ 80 mètres. Ils ont permis de répondre à plusieurs objectifs : l'accessibilité à une nouvelle parcelle devenue constructible, la création d'une raquette de retournement en limite de cette parcelle pour l'engin de déneigement de la commune et autres services d'urgence, l'aménagement de 2 places de parking, l'éloignement du chemin

communal d'une habitation existante, l'enfouissement des réseaux basse tension, télécom, éclairage public, le déplacement d'une borne incendie, la collecte des eaux pluviales pour les acheminer dans le ruisseau du Paret via la traversée existante de la Route des Méry, le déplacement de la conduite d'eau potable dans l'emprise du nouveau tracé du chemin, l'extension des réseaux eau potable et assainissement en limite de la nouvelle parcelle.

Dans ce cadre, en vue de la passation d'un marché public, la Commune de Monthion, La Communauté d'Agglomération Arlysère et le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) ont constitué un groupement de commandes pour la réalisation des travaux de mise en souterrain des réseaux secs, le remplacement de la conduite d'eau potable et la déviation du réseau d'eaux pluviales ; la Commune étant désignée coordonnateur du groupement. Les entreprises Eiffage, Concept VRD et Pich'Elec ont travaillé sur le secteur durant 2 mois environ, dans le respect du déroulement prévu, donnant ainsi une valeur ajoutée certaine à ce quartier, saluant par la même occasion la compréhension des riverains malgré la gêne occasionnée.



Son historique :

Ce projet était discuté au sein des conseils municipaux depuis plusieurs décennies ; la vente en 2014 de 3 des maisons situées sur ce chemin, a relancé cette intention. En fait, l'étude de ce projet, en concertation avec les riverains, fut réalisée lors du précédent mandat (2014/2020) prenant en compte l'équilibre esthétique de l'implantation du chemin des Bonvin, la fluidité de la circulation, les contraintes techniques d'enfouissement des réseaux, de l'évacuation des eaux pluviales et la viabilisation d'un terrain constructible pour l'accueil de nouveaux habitants. Le passage du chasse neige était auparavant délicat ; c'est pourquoi une place de retournement a été prévue ; et l'écoulement des eaux pluviales sur ce chemin, particulièrement en pente, ravinaient constamment la route. Appréciant ce projet, les riverains ont d'ailleurs tous cédé gracieusement du terrain à la Commune ; les élus ont donc procédé à la régularisation de l'ensemble, du fait que ce chemin n'était pas communal.



Il faut noter que, sur la route des Méry, ces travaux ont permis la mise en valeur d'un ancien moulin auparavant caché, la pose d'un enrochement et la sécurisation d'une place de parking proche du ruisseau du Paret.



Michel LEBRAUT.

